RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

agreste
La statistique, l'évaluation et la prospective du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

ESSENTIEL | ÎLE-DE-FRANCE

FÉVRIER 2022 N° 3

1ers résultats du recensement de l'agriculture 2020

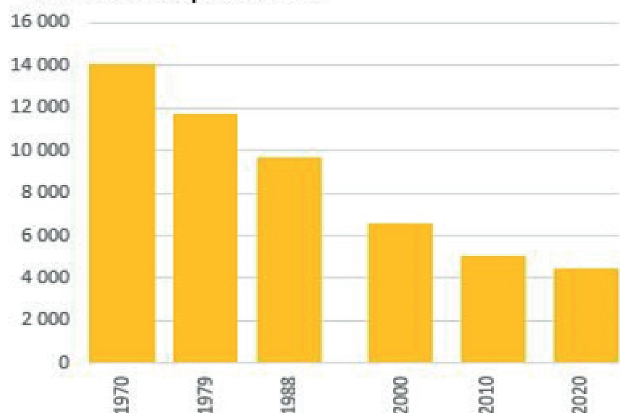
La synthèse en 15 points-clés

Les premiers résultats du recensement agricole 2020 confirment un certain nombre de tendances d'évolution de long terme de l'agriculture francilienne, avec le plus souvent un ralentissement marqué. À côté de ces tendances, plusieurs infléchissements sont observés et mettent en évidence les efforts des exploitations pour s'adapter aux changements de leur environnement technico-économique.

1. Le nombre d'exploitations agricoles poursuit sa baisse à un rythme ralenti

4 425 exploitations ont été recensées en 2020, soit 600 de moins qu'en 2010 (- 12 %). Cette baisse amorcée dès l'après-guerre connaît toutefois un ralentissement marqué : le recul était de 1 510 exploitations lors de la décennie précédente (- 23 %). Elle est également très inférieure à la variation nationale 2010-2020 : baisse de 100 000 exploitations (- 21 %) pour la France métropolitaine.

Graphique 1
Évolution du nombre d'exploitations

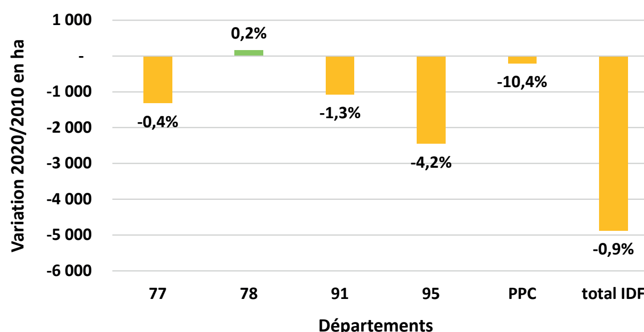


Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

2. L'étendue du territoire agricole est en voie de stabilisation (- 0,9 %)

En Île-de-France, ceci se traduit par une consommation annuelle moyenne de 487 ha/an de terres agricoles entre 2010 et 2020, principalement pour l'urbanisation, alors que cette consommation était de 1 441 ha/an pendant la décennie précédente, et de 1 800 ha/an sur l'ensemble de la période 1955-2010, avec un pic à 3 150 ha/an pendant les années 70. Pratiquement tous les départements sont concernés, la consommation étant maximale dans le Val-d'Oise (- 245 ha/an).

Graphique 2
Variation 2020/2010 de la surface agricole régionale par département (en ha et en %)

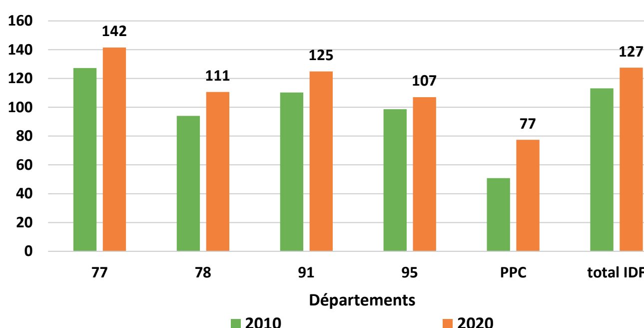


Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

3. Les exploitations franciliennes continuent de s'agrandir

La surface agricole utilisée (SAU) moyenne par exploitation progresse de 14 ha en 10 ans et atteint 127 ha en 2020. Cette tendance est observée dans tous les départements franciliens. La variation est identique à l'échelle nationale (+ 14 ha) mais à un niveau bien inférieur (69 ha) du fait d'une moindre spécialisation en grandes cultures.

Graphique 3
SAU moyenne par département (ha) en 2010 et 2020



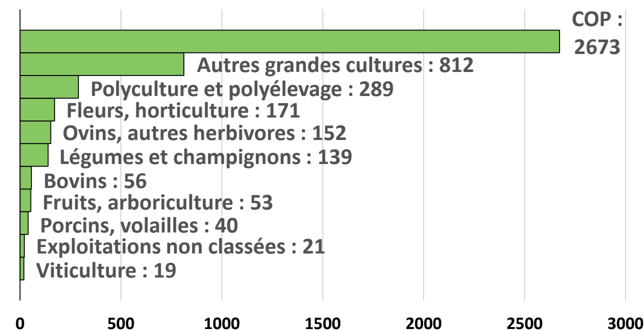
Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)



4. La spécialisation en grandes cultures est confirmée

Elle concerne 79 % des exploitations, qui valorisent 92 % du territoire agricole régional (respectivement 76 % et 91 % en 2010). Leur SAU moyenne est de 150 ha.

Graphique 4
Nombre d'exploitations par Otex en 2020

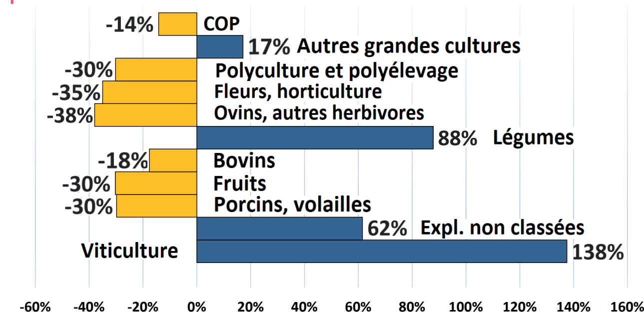


Source : Agreste - Recensement agricole (résultats provisoires 2020)

5. L'élevage poursuit son déclin

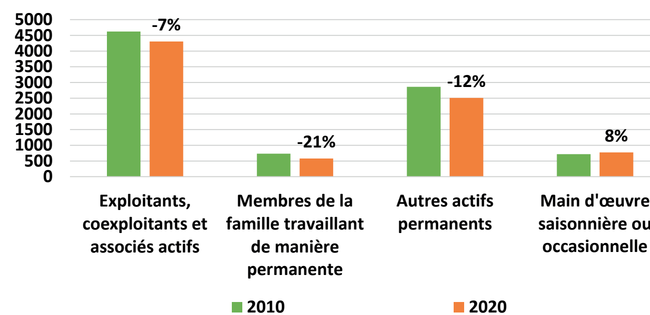
Les exploitations spécialisées en élevage reculent d'environ 30 % dans la région (18 % pour les élevages spécialisés en bovins) ; il s'agit d'une tendance nationale. On observe également un recul marqué de l'horticulture ornementale et de l'arboriculture en Île-de-France.

Graphique 5
Évolution relative2020/2010 du nombre d'exploitations par OTEX



Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

Graphique 6
Variation de l'emploi agricole en Île-de-France (etp)

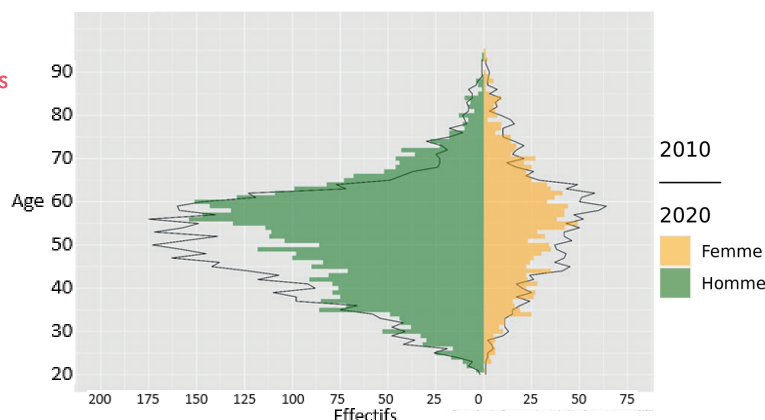


Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

7. La proportion des exploitants et coexploitants de plus de 60 ans augmente de 24 % en 2010 à 30 % en 2020

La comparaison des pyramides des âges montre que ce vieillissement global s'explique principalement par des installations réduites au cours des deux dernières décennies, alors que la taille des exploitations s'accroît.

Graphique 7
Pyramide des âges des chefs d'exploitations et coexploitants en Île-de-France en 2010 et 2020



Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

6. L'emploi agricole s'ajuste à la diminution du nombre d'exploitations

Les exploitations agricoles ont employé 13 000 personnes en 2020 (- 17 %) dont 9 400 permanents et 3 600 saisonniers, pour un volume total de 8 200 emplois en équivalent temps plein (- 9 %). Du fait de l'agrandissement des exploitations, l'emploi moyen par exploitation progresse légèrement de 1,79 à 1,85 etp. La productivité du travail augmente encore : le ratio etp pour 100 ha s'élève à 1,45 en 2020 ; il était de 1,57 en 2010 et de 2,2 en 2000. Toutes les catégories d'emplois sont concernées par le recul de l'emploi : exploitants et coexploitants (- 7 %), autres emplois familiaux (- 21 %), salariés non familiaux (- 12 %), à l'exception des saisonniers (+ 8 %), qui ne représentent que 8 % de l'emploi total en etp.

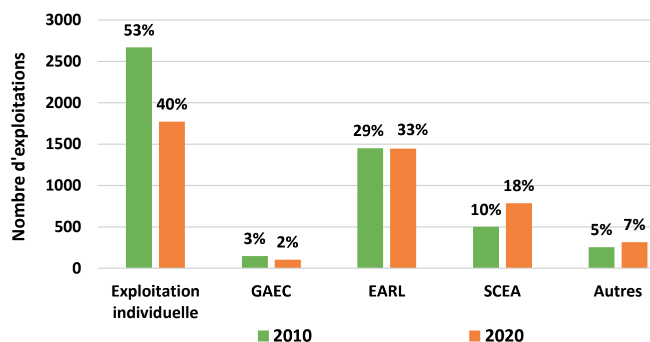
8. L'externalisation des travaux agricoles progresse

57 % des exploitations y ont recours en 2020 contre 43 % en 2010. Toutefois, seulement 6 % des exploitations externalisent l'intégralité de leurs travaux.

9. Les exploitations individuelles reculent au profit des SCEA

Elles ne représentent plus que 40 % des exploitations et 26 % de la SAU régionale. Inversement, les SCEA progressent de 10 à 18 % des exploitations, alors que les EARL et les GAEC sont plus stables (respectivement 33 % et 2 %).

Graphique 9
Répartition du nombre d'exploitations par statut de l'exploitation en 2010 et 2020

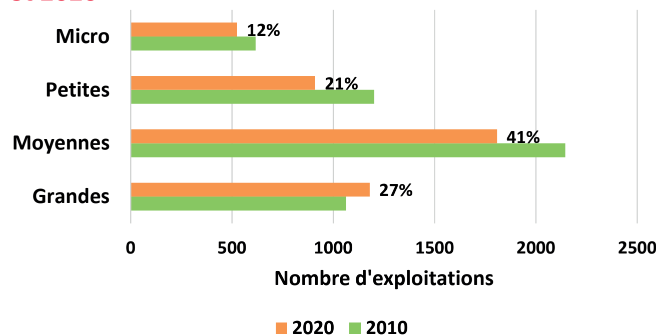


Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

10. Sur le plan économique, l'agriculture régionale est caractérisée par la proportion importante des moyennes et grandes exploitations

Celles-ci représentent 68 % des exploitations en Île-de-France et 46 % pour la France métropolitaine. Seule la catégorie des grandes exploitations (PBS > 250 k€/an) progresse de 2010 à 2020 ; elles représentent en 2020 27 % des effectifs en Île-de-France et 20 % en France métropolitaine.

Graphique 10
Dimension économique des exploitations en 2010 et 2020



Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

À côté des tendances présentées ci-dessus, plusieurs infléchissements sont observés et mettent en évidence les efforts d'adaptation et de transformation de l'agriculture francilienne.

11. Les effectifs des exploitations spécialisées en maraîchage et en viticulture augmentent a contrario de la plupart des autres spécialisations

Les effectifs restent néanmoins limités (respectivement 139 et 19 exploitations, soit + 85 % et + 135 %). Les surfaces en jeu sont également réduites (moins de 1 % de la surface agricole régionale) ; la surface en vigne triple et atteint 99 ha en 2020.

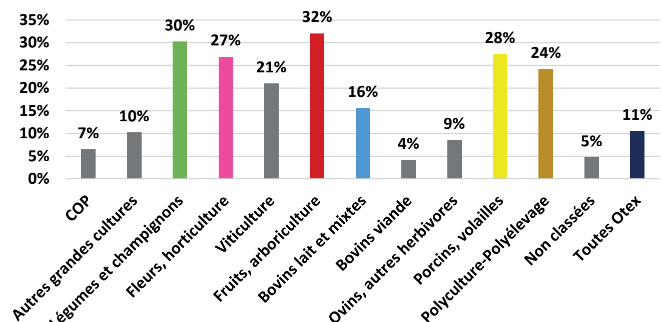
12. Les grandes cultures connaissent une relative diversification

La part des exploitations spécialisées en céréales et oléo-protéagineux (COP) diminue au profit des exploitations classées en «autres grandes cultures», caractérisées par des proportions plus importantes de surfaces en betterave à sucre, légumes de plein champ, plantes à fibre, etc.

13. L'agriculture biologique a connu un essor indéniable au cours de la décennie écoulée

11 % des exploitations sont certifiées ou en conversion en 2020 contre 2 % en 2010. La SAU correspondante est de 33 400 ha en 2020, soit 6 % de la SAU régionale. Les productions de fruits et légumes, de lait, d'œufs et de volailles sont les principales concernées.

Graphique 13
Part de l'agriculture biologique par otex

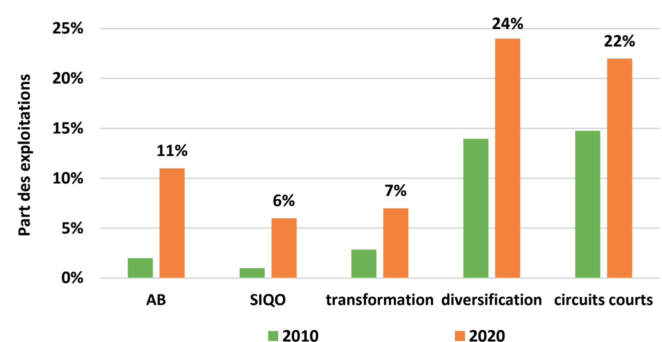


Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

14. Les effectifs des exploitations impliquées dans les différentes démarches de valorisation ou de diversification progressent :

- production sous signe de qualité autre que BIO (6 % des exploitations, + 360 %),
- activité de transformation des produits (7 % des exploitations, + 130 %),
- activités de diversification (travail à façon, tourisme, énergie renouvelable : 24 % des exploitations, + 50 %),
- ventes en circuits courts (22 % des exploitations, + 22 %).

Graphique 14
Engagement dans une démarche de valorisation



Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

15. Émergence d'une agriculture urbaine à Paris

La baisse du nombre d'exploitations est observée sur la quasi-totalité du territoire régional ; Paris constitue une exception avec l'apparition de 8 exploitations d'agriculture urbaine, pour une SAU cumulée de 1 ha, alors qu'il n'y en avait pas en 2010.

Tableau
Chiffres-clés 2010 et 2020 par département

	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Paris et petite couronne	Total Île-de-France
Nombre d'exploitations						
2010	2 638	948	763	586	91	5 026
2020	**2 364**	**807**	**665**	**517**	**72**	**4 425**
dont moyennes et grandes (en %)						
2010	70	54	62	62	32	64
2020	**73**	**60**	**67**	**61**	**36**	**68**
SAU moyenne par exploitation (ha)						
2010	127	94	110	99	51	113
2020	**142**	**111**	**125**	**107**	**77**	**127**
Nombre d'actifs						
2010	7 819	3 039	2 144	1 995	664	15 661
2020	**6 131**	**2 704**	**1 991**	**1 622**	**579**	**13 027**
dont permanents						
2010	5 707	2 139	1 569	1 444	479	11 338
2020	**4 510**	**1 801**	**1 480**	**1 209**	**437**	**9 437**

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

Source et définitions

Réalisé tous les 10 ans, le **recensement agricole** permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions. **Les résultats présentés ici sont extraits des données provisoires du recensement 2020.**

La production brute standard (PBS), par un jeu de cœfficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations.

Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques selon l'évaluation de leur chiffre d'affaires potentiel : «micro» (moins de 25 000 euros), «petite» (entre 25 000 et 100 000 euros), «moyenne» (entre 100 000 et 250 000 euros) et «grande» (plus de 250 000 euros).

Cette classification prend en compte la SAU et les cheptels, mais également l'intensité des cultures : des exploitations valorisant une «petite SAU», par exemple en maraîchage ou en viticulture, peuvent être ainsi classées parmi les grandes exploitations. Les éventuelles activités de service comme la vente directe, l'accueil à la ferme, les travaux pour tiers ne sont toutefois pas prises en compte dans la PBS.

La contribution de chaque culture et cheptel à la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou **orientation technico-économique - OTEX**). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS est généré par cette production.

Pour en savoir plus : https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Recensement-agricole-2020-1ers



www.agreste.agriculture.gouv.fr

Direction régionale et interdépartementale
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique
et économique (DRIAAF - SRISE)
18 avenue Carnot
94234 Cachan cedex
Courriel : srise.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr
Site : http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Données

Directeur de la publication : Benjamin Beaussant
Rédacteur en chef : Gérôme Pignard
Rédaction : Gérôme Pignard
Composition : Véronique Nouveau
Dépot légal : À parution
ISSN : 0246-1803
© Agreste 2022